vinetur

L’Inde et l’UE devraient signer un accord de libre-échange le 16 décembre

L’accord donnerait à 93 % des exportations indiennes un accès au marché de l’UE sans droits de douane, après plus de 20 ans de négociations

lundi 23 novembre 2026



L’Inde et l’Union européenne devraient signer leur accord de libre-échange, longtemps attendu, le 16 décembre à Bruxelles, selon un responsable cité par Press Trust of India. Cette signature marquerait une étape majeure dans les échanges commerciaux entre l’Inde et l’Union, qui compte 27 membres, après plus de deux décennies de négociations.

Les deux parties ont achevé les négociations le 27 janvier. La signature devrait intervenir lors de la visite du Premier ministre Narendra Modi à Bruxelles en décembre, a déclaré Jean-Eric Paquet, ambassadeur de l’Union européenne en Inde. Il a également indiqué que l’accord devrait entrer en vigueur en 2027.

La Commission européenne a déjà transmis au Conseil de l’Union européenne des propositions visant à obtenir l’autorisation de signer et de conclure l’accord, ainsi que le texte juridique définitif et les calendriers tarifaires. Cette étape indique que l’accord suit la procédure formelle d’approbation de l’UE avant la date de signature prévue.

Selon le responsable cité par PTI, l’accord permettrait à 93 % des exportations indiennes d’accéder au marché de l’UE en franchise de droits de douane. Les exportateurs indiens bénéficieraient ainsi d’un accès élargi à l’un des plus grands marchés de consommation au monde, ce qui pourrait aider les secteurs tributaires de coûts frontaliers plus faibles et de règles d’accès au marché plus prévisibles.

L’accord réduirait également le coût de certaines importations européennes en Inde, notamment les voitures de luxe et les vins. Pour le secteur des boissons, la baisse des droits de douane sur les vins européens pourrait faciliter l’accès au marché indien et inciter importateurs, distributeurs et exportateurs à revoir leurs prix, leur assortiment et leurs plans d’expédition avant l’entrée en vigueur prévue de l’accord en 2027. Les répercussions commerciales dépendront des calendriers tarifaires définitifs et de la rapidité avec laquelle les entreprises tireront parti des nouvelles conditions.

L’accord associerait l’Inde, quatrième économie mondiale, et l’UE, deuxième bloc économique mondial, pour créer un marché d’environ 2 milliards d’habitants. Selon les chiffres cités dans l’article de PTI, l’Inde et l’UE représentent ensemble 25 % du produit intérieur brut mondial et environ un tiers du commerce international, soit près de 11 000 milliards de dollars sur un total mondial d’environ 33 000 milliards.

Les relations commerciales entre les deux parties sont déjà importantes. L’UE est le premier partenaire commercial de l’Inde pour les marchandises parmi les différents blocs, tandis que l’Inde est le neuvième partenaire de l’UE pour les échanges de marchandises à l’échelle mondiale et son sixième partenaire dans les services. Un accord conclu pourrait renforcer ces liens en réduisant les droits de douane et les obstacles aux échanges, et en donnant aux entreprises des deux côtés des règles d’accès au marché plus claires.

La signature prévue constituerait une avancée politique et économique notable après des années de progression lente des négociations. Les discussions commerciales entre l’Inde et l’UE ont duré plus de 20 ans avant que les deux parties ne concluent le dernier cycle, le 27 janvier, permettant aux responsables de passer des négociations à l’approbation juridique et procédurale.

L’issue définitive dépend encore des dernières étapes formelles de la procédure européenne et de la signature officielle à Bruxelles, le 16 décembre. Si ce calendrier est respecté, les entreprises des secteurs de l’industrie manufacturière, de l’agriculture, des services et des biens de consommation commenceront à se préparer à un nouveau cadre commercial entre deux des plus grands marchés mondiaux. Le secteur du vin devrait suivre de près l’évolution des droits de douane.